

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 12 septembre 2024, à 16 h à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy de Saint-Augustin-de-Desmaures, 5030, rue Clément-Lockquell.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
M^{me} Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
M^{me} Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Sont absents :

M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vincent Paradis, greffier adjoint

À la reprise de la séance le 13 septembre 2024 à 15 h 00,

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
M^{me} Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Sont absents :

M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M^{me} Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vincent Paradis, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 16 h 15, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public, lequel peut adresser ses questions au moment prévu à cette fin. La séance est également webdiffusée. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots par personne, en complétant le formulaire disponible dans la section « conseil » sur le site internet de la Ville 8 h avant l'heure fixée pour la séance extraordinaire ou par Facebook tout au long de la séance jusqu'à la période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être brève, sans préambule, convenable et respectueuse et porter

uniquement sur les sujets prévus à l'ordre du jour pour être adressée lors de la période de questions des citoyens. Il est demandé aux citoyens présents dans la salle qui désirent poser une question, de se déplacer au micro prévu à cette fin et de retourner s'asseoir à leur siège afin d'obtenir la réponse.

AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal de la greffière voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

2024-453

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2024-454

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

QU'à 16 h 19 la séance est ajournée au 13 septembre 2024 à 15 h 00.

Ont voté pour : Mme Chantal Brochu, MM. Sylvain Juneau,
Jean Simard et Martin Maranda

Adoptée à l'unanimité, le président vote

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 15 h 00, ce 13 septembre 2024.

2024-455

**TRÉSORERIE — CRÉATION DES SOUS-CATÉGORIES D'IMMEUBLES
RÉSIDENTIELS AU RÔLE D'ÉVALUATION 2025-2026-2027**

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.64.8.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q., c. F-2.1) (ci-après de la « Loi ») permet à toute municipalité locale de répartir la composition de la catégorie résiduelle prévue au rôle d'évaluation foncière en sous-catégories d'immeubles, afin de fixer plusieurs taux particuliers à l'égard d'immeubles résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE la création de sous-catégories permet de neutraliser en partie l'effet des variations de valeur lors du dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT le nouveau rôle d'évaluation foncière à être déposé pour les exercices financiers 2025, 2026 et 2027 avant le 15 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation municipale est une compétence d'agglomération, mais que chacune des villes liées possède son propre rôle d'évaluation foncière;

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2024 (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 septembre 2024, le Service d'évaluation de Québec était disposé à déposer le rôle d'évaluation foncière de chacune des villes faisant partie de l'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures avait exprimé son intérêt de se prévaloir des nouvelles dispositions prévues au projet de loi 39, sans avoir eu de réelles opportunités d'en discuter avec le Service d'évaluation de Québec;

CONSIDÉRANT les faits précités, le conseil municipal considère qu'en date des présentes, aucun dépôt officiel du rôle d'évaluation foncière 2025-2026-2027 pour le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures ne peut s'être produit, car dans le cas contraire, celui-ci serait vicié et donc nul;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244.64.8.2 de la Loi, le conseil municipal peut adopter une résolution exprimant son intention d'établir des sous-catégories pour la catégorie résiduelle (immeubles résidentiels) au plus tard le 15 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article précité, le conseil municipal peut également prévoir le dépôt d'un rôle préliminaire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 71.1 de la Loi, le dépôt d'un rôle préliminaire autorise le dépôt d'un rôle définitif au plus tard le 1^{er} novembre 2024, pour y intégrer les sous-catégories d'immeubles résidentiels que le conseil souhaite inclure au prochain rôle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt d'un rôle d'évaluation foncière préliminaire pour les années 2025-2026-2027, à être déposé au plus tard le 15 septembre 2024, conformément aux articles 71.1 et 244.64.8.2 *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q., c. F-2.1), et conséquemment d'officialiser l'intention d'établir des sous-catégories d'immeubles résidentiels;

D'établir les sous-catégories d'immeubles résidentiels suivants au rôle d'évaluation foncière 2025-2026-2027, conformément à l'article 244.64.8.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q., c. F-2.1) :

- 1 logement (condominium);
- 1 logement (sauf condominium);
- Unité en copropriété divise (condo) située dans un immeuble de plus de 6 logements;

DE demander à l'évaluateur de l'agglomération de Québec d'inscrire ces sous-catégories d'immeubles résidentiels au rôle définitif d'évaluation foncière 2025-2026-2027, conformément aux prescriptions de la loi.

Ont voté pour : Mme Marie-Josée Tardif, MM. Sylvain Juneau,
Yannick LeBrasseur et Martin Maranda
Adoptée à l'unanimité, le président vote

2024-456

TRÉSORERIE — CRÉATION DES SOUS-CATÉGORIES D'IMMEUBLES INDUSTRIELS AU RÔLE D'ÉVALUATION 2025-2026-2027

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE retirer ce point.

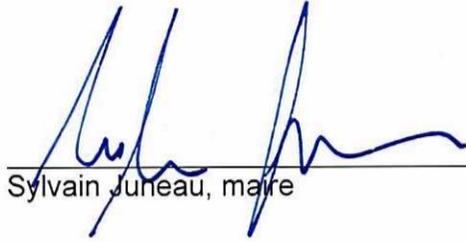
Ont voté pour : Mme Marie-Josée Tardif, MM. Sylvain Juneau,
Yannick LeBrasseur et Martin Maranda
Adoptée à l'unanimité, le président vote

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

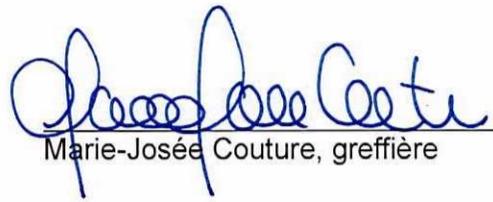
PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 15 h 24.



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière